



Contrat volailles Saison 8 : du 12 mai au 3 novembre 2020 (6 mois)

Le collectif AMAPapille a pour objet, dans le respect de son règlement intérieur :

- de permettre aux habitant(e)s du quartier de s'approvisionner régulièrement en produits issus de l'agriculture biologique ;
- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs/ productrices et consomm'acteurs/consomm'actrices ;
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables ;
- de limiter les dépenses énergétiques liées aux transports en favorisant un approvisionnement en produits locaux ;
- de permettre à ses adhérent(e)s de retrouver des liens avec la terre et ses paysans.

1- Objet

Le présent contrat est passé entre la productrice et l'adhérent(e) pour l'approvisionnement mensuel en volailles, le **1er mardi de chaque mois**.

La productrice s'engage à produire des volailles de qualité issues d'un élevage certifié bio à échelle paysanne. Elle devra fournir sa licence et son certificat bio à tout adhérent(e) en faisant la demande. L'adhérent(e) s'engage à être à jour de sa cotisation à la MJC du Grand Cordel et à celle de l'AMAP, d'en respecter les statuts et le règlement intérieur de la section et de s'inscrire sur le planning des permanences.

Les poulets sont abattus tous les mercredis. La DLC des volailles est de 9 jours et la découpe sous vide est de 14 jours.

2- Termes du contrat

L'adhérent et la productrice s'engagent sur la commande **mensuelle** de base suivante (indiquer les nombres) :

	Prix au kilo	2 juin	7 juillet	4 août	1 sept	6 octobre	3 nov
Poulet 16€ 1,5 / 1,8 kg	9.35 €						
Poulet 19€ 1,8 / 2,2 kg	9.35 €						
Poulet 22€ 2,2 / 2,6 kg	9.35 €						
Pintade 20€	10.35 €						
1 filet 5,5€ (250grs)	22.00 €						
1 cuisse 5€	14.50 € (6 ^{ème} cuisse offerte pour 5 achetées)						
Ailes, foie, gésiers 5€ (500 grs)	8.95 €						
Rillettes 5,5€	Le pot de 200 g						
Terrine foie de volaille 5,5€	Le pot de 200 g						
Terrine campagne 5,5€ nature piment cidre ou poivre vert	Le pot de 200 g						
TOTAL							

L'engagement est pris pour une période de 6 mois débutant le 2 juin 2020 et s'achevant le 3 novembre 2020 (compris) pour un **TOTAL de**€ (Indiquer le nombre de chèque remis : ...)

Les prix des produits à peser sont des moyennes, une régularisation se fera en fin de contrat.

Le paiement des volailles s'effectue par chèques bancaires. Le règlement s'effectue en une seule fois au début du contrat ou bien en un, deux, trois, six règlements. Dans ce dernier cas, l'adhérent indiquera au dos de chaque chèque le mois d'encaissement souhaité. Tous les chèques seront remis au trésorier à la signature du contrat. Les chèques devront être libellés au nom de Sonia Debroux.

**Les livraisons ont lieu chaque mardi de 18h30 à 19h30
dans la cafétéria de la MJC du Grand Cordel, 18 rue des Plantes à Rennes.**

En cas d'empêchement ou d'absence, il appartient à l'adhérent(e) d'en informer la personne de la permanence lors de la livraison de la semaine précédente ou au plus tard le vendredi précédent à 20h par voie électronique. Si une autre personne devait prendre les volailles ou autre commandes à sa place, l'adhérent(e) doit en plus indiquer le nom de la personne mandatée. Dans le cas où les volailles ou autre commandes ne sont pas récupérées, il est donné à un lieu social, il n'y a pas de suspension de contrat, ni de transfert de quantité, ni de remboursement. Une résiliation en cours de saison n'est possible que si elle est motivée et après accord des membres du bureau.

Ce contrat est établi en 2 exemplaires entre :

La productrice :	L'adhérent :
Sonia Debroux / 0685736018
Le Teillac, 35550 Saint Just	Tél:
	Mail :
Fait le/...../2020	Fait le/.../2020
Signature :	Signature :

Contact distribution Panier du Grand Cordel : amapapille@grand-cordel.com